Département
du VAL d'OISE

Arrondissement
de PONTOISE

Canton
de PONTOISE

Tél. (répondeur) : 01.30.27.20.14
Courriel : mairie@moussy.fr
Site : www.moussy.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE MOUSSY

95640

In medio stat virtus

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOUSSY

Nombre de Membres	
En exercice :	09
Présents :	07
Votants :	07

SEANCE DU 23 DECEMBRE 2025

Date de convocation : 17/12/2025
Date d'affichage : 24/12/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois décembre à 19 heures 30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire publique, sous la présidence de M. HOUDAILLE Philippe.

Etaient présents : M. HOUDAILLE Philippe, Mme NICOUD-PRUVOST Armelle, M. LE CLEGUEREC Marc, Mme PICARD Séverine, Mme VERBEKE Muriel, M. MONTHILLER Gérard, Mme MENARD Elise

Absents : Mme LE PAGE Hélène, M. VERSET Nicolas.

Secrétaire de séance : Sévérine PICARD

Délibération

Objet : **Autorisation de paiement pour régler les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026**

Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- autorise le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à concurrence des sommes inscrites dans le tableau suivant :

Chapitre-libellé *(I)*	Crédits ouverts au budget 2025 *(II)*	Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement jusqu'au vote du budget 2026 (25%) *(III)*
16- emprunt et dette assimiliées	38 895,00 €	9 723,75 €
20-Immobilisations Incorporelles	25 793,00 €	6 448,25 €
204-Subventions d'équipement versées	0,00 €	0,00 €
21-Immobilisations corporelles	321 673,00 €	80 418,25 €

(I) Uniquement les chapitres réels hors chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées »
(II) Les crédits ouverts au budget primitif + décisions modificatives de l'année N
(III) La somme doit correspondre à 25 % des crédits du budget N

- autorise le maire à prendre toutes les mesures à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à MOUSSY, le 23/12/2025

Le maire,
Philippe HOUDAILLE

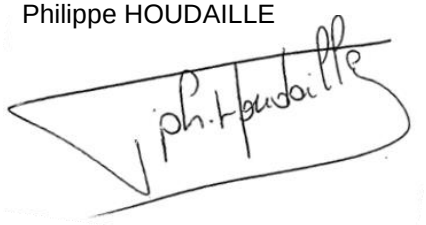

La secrétaire de séance,
Séverine PICARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
095-219504388-20251223-140-RAR2025-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/12/2025
Publication : 24/12/2025
Pour l'autorité compétente par délégation